

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Numéro unique d'identification: AD-AGAJ-0331

I. Cadre de la décision

Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée

X Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française.

Art. 30, § 1^{er}, 2°; art. 30, § 1^{er}, 3°; art. 30, § 2, alinéa 1^{er}; art. 30, § 3; Art. 33, alinéa 1^{er}, 1°; 33, alinéa 2.

 \square Autre(s) texte(s) juridique(s):

Précisez les articles justifiant la décision.

☐ Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :

Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquer les références de celuici ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade

II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Administration générale de l'Aide à la jeunesse et du centre pour mineurs dessaisis
- Rang et/ou fonction: 16+
- Nom et prénom : BAUDART Liliane
- B. Le subdélégataire qui reçoit délégation
- Entité : Direction de l'institution publique de protection de la jeunesse de Wauthier-Braine du Service général des institutions publiques de protection de la jeunesse et des équipes mobiles d'accompagnement
- Rang et/ou fonction: 12

- Nom et prénom : DELBART Didier

III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet INTERNE
Art. 30, § 1er, 2°	Autoriser le déplacement des membres du personnel dépendant de la Direction de l'institution publique de protection de la jeunesse de Wauthier-Braine du Service général des institutions publiques de protection de la jeunesse et des équipes mobiles d'accompagnement et valider les demandes de réquisitoires établis au nom des membres de ce personnel en vue de l'obtention d'un titre de transport de la SNCB
Art. 30, § 1e, 3°	Approuver les états de frais de route, autres que ceux visés à l'article 30, sous 2°, et de séjour des membres du personnel relevant de la Direction de l'institution publique de protection de la jeunesse de Wauthier-Braine du Service général des institutions publiques de protection de la jeunesse et des équipes mobiles d'accompagnement

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	• •

IV Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

(facultatif - les suppléants éventuels recevront copie de la présente).

En cas d'absence du subdélégataire la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- o Entité:
- O Rang et/ou fonction:
- O Nom et prénom:

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'ab suppléant r	osence du subdélégataire et du suppléant n° 1, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le n°2 :	
0	Entité:	
0	Rang et/ou fonction:	
0	Nom et prénom :	
	Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :	
	osence du subdélégataire et des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s), sera(ront) ar le suppléant n°3 :	
0	Entité:	
0	Rang et/ou fonction:	
0	Nom et prénom :	
	Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :	
En cas d'absence du subdélégataire et des suppléants n°1, n°2 et n° 3, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :		
0	Entité:	
0	Rang et/ou fonction:	
0	Nom et prénom :	
	Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :	
Indiqu	V Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence. lez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.	

VI. Durée de la délégation.

A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entrer en vigueur à dater de sa signature

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin (facultatif):

Date et signature du subdélégataire

Date et signature de l'autorité délégataire

1	Signé par Didier DELBART le 02/04/2021 09:09:02
P	Signé par Liliane BAUDART le 04/05/2021 19:29:01
PA	Signé par Liliane BAUDART le 04/05/2021 19:29:56
PA	Signé par Liliane BAUDART le 04/05/2021 19:30:54
PA	Signé par Liliane BAUDART le 04/05/2021 19:33:04
PA	Signé par Liliane BAUDART le 04/05/2021 19:33:35
PA	Signé par Liliane BAUDART le 04/05/2021 19:34:11
P	Signé par Liliane BAUDART le 04/05/2021 19:34:43
PA	Signé par Liliane BAUDART le 04/05/2021 19:35:20
P	Signé par Liliane BAUDART le 04/05/2021 19:36:02

P	Signé par Liliane BAUDART le 04/05/2021 19:37:06
P-1-	Signé par Liliane BAUDART le 04/05/2021 19:37:45
P-1-	Signé par Liliane BAUDART le 04/05/2021 19:38:17
P-1-	Signé par Liliane BAUDART le 04/05/2021 19:38:55
P-/-	Signé par Liliane BAUDART le 04/05/2021 19:39:27